



Mairie

Rue des Ecoles

48220 Pont de Montvert – Sud Mont Lozère

**COMPTE RENDU
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

du 24 Octobre 2022

Sont présents: Catherine BLACLARD, Florence BOISSIER, Lucie BONICEL, Michèle BUISSON, Matthias CORNEVAUX, Cyril DJALMIT, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Guillaume HARVOIS, Thibaud MALGOUYRES, Stephan MAURIN, Daniel MOLINES, Fabienne PUCHERAL MOLINES

Représentés: Julie DELES

Excusés: Clara ARBOUSSET, Sophie BOISSIER, Olivier MALACHANNE, Gilles MERCIER, Mathieu PUCHERAL

Absents:

Secrétaire de séance: Florence BOISSIER

CRCM Septembre

Le dernier compte rendu du conseil est approuvé à l'unanimité.

Délibérations :

Tarifs d'accès aux pistes de fond du Mas de la Barque et de Finiels :

Sur demande de la SELO le conseil est invité à délibérer pour fixer le tarif de la redevance d'accès aux pistes de ski de fond du domaine du Mas de la Barque et de Finiels. Les tarifs proposés sont :

		JOUR	2 JOURS	TARIF REDUIT	SEMAINE
ACCES AUX PISTES SKI DE FOND	ADULTES	8,00 €	14,00 €	6,00 €	41,40 €
	JEUNES 6-16 ANS	4,00 €	7,00 €	3,00 €	18,30 €
	SCOLAIRES	2,00 €			
	ADULTES ET JEUNES GROUPE	1 Gratuité pour 10 personnes payantes			
	ASSURANCE	TICKET NEIGE :	1€50 / JOUR / PERSONNE		

Le conseil délibère pour approuver ces tarifs.

Le conseil souhaite que la gratuité soit étendue aux conditions initiales d'exploitation assurant 50 journées et 5 cartes nominatives à l'association Arnica.

Échange avec la commune et la famille Pantel à Masméjean.

Il s'agit d'une régularisation d'un échange effectuée par la mairie de saint maurice de ventalon pour permettre l'agrandissement du virage permettant de tourner sous le cantou qui avait été échangé contre quelques mètres carrés d'espace public situés derrière la ferme et le prolongement de la parcelle 142. Il convient de déclasser l'espace public.

Convention SDIS

Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention mettant à disposition le centre de secours sous la condition que l'obligation de justifier les dépenses ne commence qu'à partir de 2023 car les dépenses n'ont pas été pointées les années précédentes et que les dépenses d'eau et d'électricité sont communes à tout le bâtiment (comprenant également le centre de soins et les garages communaux).
Unanimité

Désherbage à la bibliothèque

Il s'agit de retirer du fond de la bibliothèque les ouvrages trop abîmés ou trop obsolètes.

Le maire demande au conseil d'autoriser l'agent à effectuer ce tri. Certains ouvrages pourraient être donnés à des associations. Il est évoqué le fait que l'association enfants d'ici et d'ailleurs à Florac pourrait être intéressée. Le conseil valide la demande du maire à l'unanimité.

Tarif Cantine et Garderie

Il est décidé d'appliquer une surfacturation dans le cadre de la cantine et de la garderie lorsque des enfants sont présents sans avoir été inscrits au préalable ou lorsque des enfants inscrits ne sont pas présents sans qu'une information ait été transmise à l'école ou la mairie. Dans ce cadre, le tarif du repas ou de la garderie sera porté à 5 €.

Pour le mercredi, le coût de la journée sera portée à 15 €.

Voté à la majorité : 12 voix pour et 2 abstentions

Soumission au régime forestier des forêts de la section Grizac l' Hermet.

Nous avons une section qui est fortement boisée à vocation forestière. Une consultation des ayants droits de la section sera obligatoire et cette soumission au régime forestier ne pourra être possible que si les ayants droits se prononcent pour à la majorité absolue.

Contrat pour porter secours sur les pistes de ski de fond.

Monsieur le maire présente au conseil municipal un arrêté qui permettrait d'encadrer l'intervention des secours sur les pistes de ski de fond se trouvant sur le territoire de la commune.

Point sur les projets concernant les bâtiments communaux :

- La mairie : le désamiantage de l'ancienne poste commence le 15 novembre. Il s'agit donc de déplacer les personnes occupant ce bâtiment et, dans un second temps, la mairie. Concernant les occupants de l'ancienne poste : le kiné sera relogé au centre de soin dans la salle partagée actuellement par l'ostéopathe et les infirmières. Cela pourrait entraîner le déplacement de l'ostéopathe au-dessus du centre de soin dans l'ancien appartement. L'ostéopathe actuellement dans l'ancienne poste le vendredi partagera le cabinet du kiné le vendredi au centre de soin.
- Le centre de soin : les travaux devraient commencer en avril. Les occupants du centre de soin devraient être déplacés entre l'ancienne maison du mont lozère et la crèche (bâtiment mairie).
- La crèche pourrait être déménagée dans l'appartement libre au-dessus de l'actuelle poste sous réserve de la réalisation de travaux d'aménagement, Trait d'Union s'y installerait également pour la partie de leurs missions administratives qui ne sont pas réalisées en télétravail. L'autre possibilité envisagée est l'ancienne mairie de Fraissinet.
- La coiffeuse sera déplacée dans l'ancienne Boustify sur le quai.
- la MFS : il est encore à décider où sera déplacée la maison france service.
- Stevenson : Il est encore à décider où sera déplacée l'association.
- Les services administratifs de la mairie seront déplacés dans le hall d'accueil de l'ancien écomusée.

Point sur les travaux :

Programme voirie : toutes les préparations ont été faites.

Les enduits doivent être faits cette semaine.

Les travaux de réfection suite aux catastrophes naturelles ont été faits sur le sud de la commune et en majeure partie pour le nord de la commune.

Yves Molines doit commencer le chantier de la Brousse durant ces vacances de Toussaint. Il fera ensuite les travaux de drain sur l'ancienne école de Masmejean.

Il y a un passage d'égout déchaussé dans la traversée du Tarn au droit de Plaisance.

Il y a des régularisations de voirie à faire à Fraissinet pour l'accès à la STEP.

La pompe déficiente du forage de Grizac a été changée aujourd'hui. La neuve fonctionne très bien mais l'automatisme est en panne.

Pour pallier aux pannes de ces derniers jours, les agents ont travaillé sans relâche avec le concours de Philippe Roure et Gil Viala.

Caguefer : la DUP a été validée par la préfecture et l'ARS.

La RD998 sera fermée les 2-3 et 4 novembre de 9h à 17h pour permettre la réalisation des enrobés.